

## Sainte-Scholastique ne sera plus le chef-lieu

Gilles Boileau

Volume 9, Number 1, June 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

### ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Boileau, G. (2003). Sainte-Scholastique ne sera plus le chef-lieu. *Histoire Québec*, 9(1), 30–33.

# Sainte-Scholastique ne sera plus le chef-lieu

Par GILLES BOILEAU, géographe

*Suite à cette expropriation abusive, insensée et inhumaine décrétée le 27 mars 1969 par Ottawa afin de créer un aéroport international qui n'existe pas, le petit village de Sainte-Scholastique a perdu une partie de son âme et de sa mémoire. Mais déjà, une cinquantaine d'années plus tôt, en 1922, un gouvernement de même «sensibilité politique», mais québécois cette fois, avait perturbé gravement la vie des hommes et des femmes de cette collectivité. Nous ne parlerons pas du temps des Patriotes, alors qu'en décembre 1837, les militaires de Colborne et de la reine Victoria, après avoir incendié Saint-Benoît, avaient fait une courte halte à Sainte-Scholastique, juste le temps d'y semer la terreur.*

*Lors de l'annonce de l'expropriation des terres de Sainte-Scholastique et des alentours, en 1969, politiciens fédéraux et aménagistes patentés avaient prévu et annoncé que ce village serait rayé de la carte et qu'il n'existerait plus en 1985. Et pourtant, un peu plus de 2 000 habitants habitent toujours sur le territoire de l'ancienne paroisse, vieille de 175 ans. Mais entre les troubles de 1837 et l'expropriation de 1969 il y avait déjà eu l'«Affaire du Chef-lieu».*

*Ne sont-ce pas là quelques raisons suffisantes pour qu'on se souvienne, à l'occasion, de tous ces villages du Québec qui sont, à leur façon, les fleurs immortelles de notre histoire.*

**A**u début du XX<sup>e</sup> siècle, à Saint-Jérôme et dans le comté de Terrebonne, on acceptait bien mal que le chef-lieu demeure dans le petit village de Sainte-Scholastique alors que «la reine du Nord» se développait de plus en plus. Plusieurs pensaient que le gouvernement devait déplacer le chef-lieu à Saint-Jérôme. Un bel exemple de cette querelle nous est fourni par le débat survenu à l'Assemblée législative de Québec le 7 mars 1902 entre M. Jean Prévost, député libéral du comté de Terrebonne, et M. Hector Champagne, député –libéral lui aussi– du comté voisin de Deux-Montagnes.

Comme on pouvait le lire dans l'*Avenir du Nord* du 13 mars 1902, les deux députés «ont plaidé vaillamment en faveur de leur comté respectif». C'est d'abord M. Prévost qui a amorcé la discussion en demandant qu'on lui fournisse la copie de

«tous les documents relatifs au changement ou au déménagement possible du chef-lieu du district». Point n'est besoin de signaler que M. Prévost, député de Terrebonne, était le grand animateur de cette campagne visant à faire transférer le palais de justice à Saint-Jérôme et à faire désigner, du même coup, la cité jérômiennne comme chef-lieu.

Le député de Terrebonne ne mâcha pas ses mots et fit preuve d'une violence verbale étonnante. Les arguments invoqués pour défendre sa cause et convaincre ses collègues ne durent pas plaire aux citoyens de Sainte-Scholastique ni au député de Deux-Montagnes. Voir ainsi deux députés libéraux s'affronter était pour le moins inusité.

M. Prévost commença par affirmer que les rues de Sainte-Scholastique étaient

mal éclairées et qu'il était dangereux et imprudent de s'y déplacer en soirée ou durant la nuit. Il ajouta que les communications étaient des plus difficiles entre le chef-lieu et le comté d'Argenteuil et aussi avec la portion nord du comté de Terrebonne. Et les édifices publics, toujours selon le député de Terrebonne, étaient dans un état de délabrement avancé.

Après avoir tracé un portrait très noir de Sainte-Scholastique, M. Prévost vanta les mérites de sa ville, Saint-Jérôme, en invoquant comme premier argument la facilité des communications tant avec Montréal qu'avec le reste du district. Il prit bien soin d'ajouter que les rues de Saint-Jérôme, contrairement à celles de Sainte-Scholastique, étaient munies de lampes électriques. M. Prévost fit aussi part au gouvernement que les autorités de la ville étaient prêtes à souscrire une somme de 50 000 \$ pour la construction d'un palais de justice... chez eux.

## Une histoire de ponts et de fanaux

Dans leur querelle oratoire, MM. Prévost et Champagne eurent recours à des arguments qui, aujourd'hui, font sourire lecteurs et électeurs. C'est donc avec une pointe d'ironie que M. Champagne parla des fanaux de Sainte-Scholastique et des ponts de Saint-Jérôme.

D'après le député de Deux-Montagnes, on s'accommodait mieux de fanaux à Sainte-Scholastique que de l'absence bien regrettable de ponts sur la rivière du Nord, à Saint-Jérôme. Aux yeux d'Hector Champagne, il était juste et normal que le chef-lieu demeure à Sainte-Scholastique puisque ce village se trouvait au centre du district et que, par ailleurs, il était situé sur la ligne principale du *Canadian pacific*, entre la grande ville de Montréal et Ottawa, la capitale.

C'est avec un sourire moqueur que M. Champagne rappela à son interlocuteur et collègue que sa ville devait se contenter bien humblement d'un petit embranchement. Une telle affirmation ne devait pas demeurer sans riposte. Elle arrivera plus tard, cinglante.

Le député Prévost donna rapidement la réplique à son collègue. Il le fit d'abord

en s'adressant au gouvernement en lui demandant s'il était au courant que le palais de justice de Sainte-Scholastique exigerait dans de très brefs délais des réparations considérables. Le ministre des Travaux publics, l'honorable Lomer Gouin, répondit à cette question en citant de larges extraits d'un rapport de l'inspecteur des Travaux publics, responsable des édifices et des bureaux de l'État.

Le document invoqué par le ministre Gouin portait sur le palais de justice et la prison. Ce rapport parlait de la salubrité du palais de justice. En suggérant au ministre de rendre public ce document officiel, le député de Terrebonne espérait donner plus de poids à son plaidoyer en faveur d'une relocalisation de l'édifice de Sainte-Scholastique.

Rédigé par l'inspecteur Woods, ce rapport fut publié dans *l'Avenir du Nord* du 13 mars 1902. Les extraits de ce rapport cités par le journaliste avaient tendance à soutenir les affirmations du député de Terrebonne. Cela est bien facile à comprendre, puisque le chroniqueur de *l'Avenir du Nord* était aussi un citoyen de Saint-Jérôme, tout comme le député Prévost d'ailleurs. Le journaliste n'avait cité que les passages favorables à Saint-Jérôme et incriminants pour Sainte-Scholastique.

#### **Sainte-Scholastique était-il un village arriéré?**

Pour convaincre le Parlement d'acquiescer à leur requête, les deux hommes pensaient puiser des arguments irrésistibles dans le rapport de l'inspecteur Woods qui s'était penché sur «l'état de salubrité» du palais de justice, en janvier 1902. Selon l'auteur du rapport, le palais de justice semblait en parfait état de propreté... mais il se posait quand même quelques problèmes. Il y avait d'abord de mauvaises odeurs qui semblaient venir des salles de toilette. L'inspecteur parlait du «mauvais air de certains lieux d'aisance qui semblaient être défectueux quant à leur approvisionnement d'eau et leur système de ventilation».

Il y avait aussi les murs qui commençaient à se fissurer et le plafond, dans le bureau du shérif, qui donnait quelques signes de faiblesse. Mais au fur et à mesure que ces fissures apparaissaient ou

s'agrandissaient, on prenait bien soin de les colmater avec du mortier ou du ciment. À propos des mauvaises odeurs, on donna l'ordre au shérif de faire le nécessaire pour les faire disparaître.

Mais ce ne sont pas ces petits défauts qui inquiétaient les partisans du transfert du chef-lieu à Saint-Jérôme. Ils invoquaient plutôt le mauvais état général d'une construction pourtant assez récente. Les partisans de Saint-Jérôme et le chroniqueur de



**C'était le château d'eau du village.**

Photo : Gilles Boileau.

*l'Avenir du Nord* prirent toutefois un malin plaisir à tenter de ridiculiser M. Champagne, le député de Deux-Montagnes. Il faut bien reconnaître que ce dernier avait eu le malheur de faire quelques déclarations imprudentes qui choquèrent profondément ses adversaires et le député Prévost en particulier.

Le député de Deux-Montagnes avait en effet commis l'imprudence ultime et impardonnable d'affirmer qu'il n'y avait aucun pont sur la rivière du Nord, au cœur de la petite ville de Saint-Jérôme. Maladresse ou distraction? Dans le feu du débat, M. Champagne avait ainsi voulu minimiser les affirmations des Jérômiens qui avaient osé déclarer que Sainte-Scholastique était encore

à l'âge du fanal. Et pourtant c'était vrai : les rues du petit village étaient éclairées tant bien que mal par quelques rares fanaux... qui restaient éteints les soirs de pleine lune.

Finalement, M. Champagne fut obligé de reconnaître qu'il y avait bien quatre ponts sur la rivière du Nord. On ne se gêna pas non plus pour lui rappeler bien ostensiblement que Sainte-Scholastique, en plus d'être privé de l'éclairage électrique,

n'avait même pas d'aqueduc. On comprend alors très bien l'origine des mauvaises odeurs dont parlait l'inspecteur Woods.

#### **Le train de jour ne s'arrêtait même pas à Sainte-Scholastique**

Les partisans du transfert du chef-lieu déploraient surtout les très mauvaises communications entre le village de Sainte-Scholastique d'une part, et Saint-Jérôme et Montréal d'autre part.

Ainsi ceux qui devaient se rendre au palais de justice perdaient un temps précieux «en attendant qu'un train veuille bien faire un arrêt à la gare du chef-lieu à neuf heures du soir». Parce que le train de jour ne faisait que passer sans s'arrêter, juges, avocats, procureurs et té-

moins devaient alors parcourir de longues distances en voiture depuis les villages voisins. Le «petit» embranchement ferroviaire de Saint-Jérôme était en réalité plus efficace et plus pratique que la ligne de Sainte-Scholastique. En effet, on pouvait malgré tout aller assez facilement de Montréal à Saint-Jérôme, aller-retour, dans la même journée.

La campagne pour déplacer le chef-lieu à Saint-Jérôme était menée, en bonne partie, par l'hebdomadaire libéral de Saint-Jérôme, *l'Avenir du Nord*, dont le premier numéro était sorti des presses en 1897. Une seule phrase tirée d'un article de cet hebdomadaire résumait bien la situation et voulait clore la discussion: «Saint-Jérôme

*s'impose comme chef-lieu du district de Terrebonne. Son site, son chemin de fer, son importance plaident sa cause mieux que quoi que ce soit».*

Aux 15 000 \$ de réparations à la prison, il faudrait peut-être en ajouter encore 30 000 pour une reconstruction éventuelle du palais de justice. Une telle dépense ne

Laviolette, une dizaine d'avocats bien connus dans la région adressèrent eux aussi une requête au premier ministre afin que le gouvernement se décide enfin à faire de Saint-Jérôme le nouveau chef-lieu tant attendu. C'est M. Édouard Lefebvre de Bellefeuille qui fut chargé par ses confrères de transmettre cette demande au premier ministre.

Parmi les raisons invoquées par M. de Bellefeuille – tout comme le député Champagne, ce de Bellefeuille était de Saint-Eustache et appartenait lui aussi à l'aristocratie locale – citons la mauvaise situation géographique et l'éloignement de Sainte-Scholastique, la rareté des moyens de communications, l'état de vétusté des édifices, le dynamisme de la ville de Saint-Jérôme et la nouvelle répartition de la population sur le territoire. En conclusion ce regroupement d'avocats, représentés par de Bellefeuille, suppliait le gouvernement *«de présenter aux Chambres, à leur prochaine session, la législation qui pourrait être nécessaire pour fixer dans la ville de Saint-Jérôme le chef-lieu du district de Terrebonne».*



**Le cimetière, un grand lieu de mémoire.** Photo : Gilles Boileau.

#### **Le maire de Saint-Jérôme intervient dans le dossier**

La querelle fut relancée alors que les partisans d'un déménagement du chef-lieu dévoilèrent des documents qui dataient d'aussi loin que 1888. C'est ainsi qu'on révéla au grand public une lettre que M. Godefroy Laviolette, alors maire de Saint-Jérôme, avait adressée au curé Labelle qui, à l'époque, était sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. En plus d'occuper d'aussi hautes fonctions à Québec, le célèbre curé était toujours demeuré curé de sa paroisse de Saint-Jérôme, et un curé aussi populaire que bien écouté des autorités.

Selon le maire, les vieilles bâtisses de Sainte-Scholastique ne méritaient pas qu'on leur consacre de fortes sommes d'argent, d'autant plus que les murs seraient sans doute à refaire complètement par suite d'un récent incendie. Pour donner plus de poids à sa requête, le maire Laviolette rappelait qu'au moment de la décentralisation judiciaire survenue en 1854, l'honorable Augustin-Norbert Morin était lui aussi d'avis que Saint-Jérôme méritait plus que Sainte-Scholastique de devenir le chef-lieu.

semblait pas justifiée aux yeux du premier magistrat de Saint-Jérôme qui ajoutait, dans sa lettre, qu'advenant le cas où sa ville obtiendrait de devenir le chef-lieu, cette dernière ainsi que tout le comté de Terrebonne *«feraient des sacrifices pécuniaires pour la construction des édifices».* Le maire de Saint-Jérôme terminait ainsi la lettre qu'il adressait au curé Labelle :

*«Les citoyens de Saint-Jérôme vous demandent donc, Monsieur le Curé, de vous faire leur interprète auprès du Gouvernement et de lui exposer qu'il sollicite de lui de vouloir bien remettre jusqu'au printemps prochain les réparations qu'il doit faire aux édifices publics à Sainte-Scholastique pour permettre au comté de Terrebonne et à une partie des comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil de faire valoir leurs droits».*

#### **Les avocats ne voulaient plus aller à Sainte-Scholastique**

Après l'intervention du maire Laviolette, ce sont les avocats qui ont plaidé pour le déménagement du chef-lieu. En octobre 1888, deux mois seulement après le maire

#### **À Sainte-Scholastique le vie se déroulait autour du Palais de Justice**

À Sainte-Scholastique, que les gens de Saint-Jérôme considéraient comme un village arriéré, le palais de justice a eu une longue vie : trois quarts de siècle environ. Pendant ce temps, la vie du village a été marquée par tous les événements, souvent bien tristes, qui se sont déroulés autour de cette bâtisse, et à l'intérieur. Des procès mémorables s'y sont déroulés. En relisant le récit de quelques-uns d'entre eux, on serait tenté de croire que bien des innocents y ont été les victimes de la fatalité. Mais il est trop tard. Seule notre pensée peut les accompagner.

Il y a plus de 75 ans que le palais de justice et la prison attenante ont été désaffectés. Puis la construction est tombée en ruines. Seul son souvenir a survécu. Il reste quelques rares photos, difficiles à trouver. Il s'agit cependant d'un souvenir qui a la vie tenace. Chef-lieu du district de Terrebonne, le village de Sainte-Scholastique était connu dans une bonne partie de

la province. En certaines occasions, c'est à-dire durant la tenue des assises judiciaires, on y venait des quatre coins du Québec. Le cœur du village battait alors au rythme de l'appareil judiciaire. On y venait aussi à l'automne pour participer à l'exposition agricole régionale.

Chaque jour, le paisible village assumait de lourdes responsabilités. C'était un si petit village pour devenir, par moments, le centre d'une activité aussi fébrile et tapageuse. On imagine en effet très mal ce que les procès, du plus insignifiant au plus retentissant, qui se déroulaient à l'intérieur de la grande enceinte grise de la rue principale, pouvait avoir d'influence sur la population et ses activités. Les hôtels et les auberges du village vivaient au rythme des petits et grands procès.

Il y a certains procès dont on parle encore, du moins chez les plus âgés. Le triste souvenir de Cordélia est toujours vivant. Il y a aussi ceux dont on n'ose pas parler parce qu'il y a encore, dans les villages des alentours, des descendants des «pendus» de l'époque...

Peut-on imaginer tout le va-et-vient qui devait animer les rues autour du palais de justice les jours de grands procès? Les commerçants et les restaurateurs surtout faisaient de bonnes affaires. Parfois, on pouvait même «louer une place» sur le balcon d'une maison voisine de la prison pour avoir meilleure vue sur l'échafaud. Horreur! C'est assurément par dizaines et même par centaines que l'on devait venir à Sainte-Scholastique pour assister à de pareils événements. Hommes de loi, curieux, habitants des villages voisins et gens de la paroisse devaient se croiser sans se parler, se côtoyer sans se voir, se parler sans se connaître et même souvent partager les mêmes sentiments sans l'avouer ou le manifester.

#### Le chef-lieu ira finalement à Saint-Jérôme

Ceux qui ont suivi fidèlement, il y a plusieurs années déjà, *«Les belles histoires des Pays d'en Haut»*, savent très bien que le chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne était à Sainte-Scholastique. C'est là que Séraphin Poudrier a plus d'une fois «traîné» Alexis Labranche.

Dans son édition du vendredi 24 mars 1922, *l'Avenir du Nord* célébrait sa victoire et rendait hommage à l'honorable Athanase David, le secrétaire de la province, et député du comté de Terrebonne, qui avait fait en sorte qu'«*enfin*» Saint-Jérôme «*obtienne justice*». Ce n'était pas la première tentative effectuée par le clan des Jérômiens pour arriver à ce que leur ville soit reconnue comme chef-lieu.

Sainte-Scholastique ne faisait vraiment pas le poids devant Saint-Jérôme. Après avoir lutté désespérément, Sainte-Scholastique et ses défenseurs n'avaient plus aucune chance. À l'Assemblée législative, les libéraux écrasaient de leurs poids la maigre représentation conservatrice. Peu après 1920, Arthur Sauvé était le leader de cette mince opposition qui ne put livrer qu'une lutte symbolique contre les

époque par un député conservateur qui n'avait que bien peu d'influence, isolé qu'il était au sein d'une opposition chétive. *L'Avenir du Nord* pouvait donc écrire dans son édition du 24 mars 1922...

*«La législature de Québec a voté la troisième lecture du Bill changeant le chef-lieu de Terrebonne, de Sainte-Scholastique à Saint-Jérôme. Le Bill a été présenté par l'honorable M. Taschereau, et défendu par l'honorable Athanase David, secrétaire de la province et député de Terrebonne. M. Arthur Sauvé, député de Deux-Montagnes et chef de l'opposition, a été le seul à protester, à la Chambre, contre ce changement».*

Aujourd'hui, Sainte-Scholastique a changé de visage. Mais le village n'a pas changé d'âme. Les événements liés à la grande expropriation des terres de Mirabel



*Il y avait quand même une gare bien modeste.* Photo : Gilles Boileau.

troupes libérales. D'ailleurs, c'est le premier ministre Alexandre Taschereau lui-même qui présenta le bill qui allait faire de Saint-Jérôme le nouveau chef-lieu du district de Terrebonne. Le premier ministre, en jetant son poids et son autorité dans la balance, signait l'arrêt de mort de Sainte-Scholastique. Ceci était d'autant plus vrai que Sainte-Scholastique, dans le comté de Deux-Montagnes, était représenté à cette

lui ont fait mal mais ne l'ont pas anéanti. Son cœur bat toujours. Les rues sont toujours là même si la plupart des édifices qui s'y élevaient à l'époque sont en partie disparus. À l'hôtel Longtin, il arrive encore que les habitués et les voyageurs parlent de ce temps...